
CHAMBRE AVEC VUE

Appel à candidature



L'œil regarde le paysage silencieux. Il essaye de le comprendre, partagé entre le plaisir de goûter un instant encore, son harmonie rassurante, et le besoin de définir ce qui en fait le charme, la spécificité, la fragilité peut-être. L'œil regarde et cherche à saisir la structure des paysages, la mémoire qu'ils contiennent, le mouvement qui les anime. L'œil essaye de cadrer, de trouver l'angle d'approche, de régler la profondeur de champs. »

Le Boudec Bertrand, H. Izembart, *Atlas des Paysages de la Somme*, 2007.

Amiens Métropole, territoire labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture, souhaite enrichir le parcours muséographique de la future exposition permanente du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) d'un regard artistique sensible, par le biais d'un appel à candidature « Chambre avec vue ».

1- UN LIEU : LE CIAP

Le CIAP est un équipement culturel métropolitain, situé à deux pas de la cathédrale Notre-Dame d'Amiens. Réparti sur deux niveaux, il est accessible gratuitement depuis l'accueil de l'office de tourisme d'Amiens Métropole. Il dispose d'un espace d'exposition permanent, un second temporaire, d'un auditorium et d'une salle pédagogique. Il a vocation à inviter le visiteur à parcourir le territoire, composé de 39 communes, toutes entretenant un lien direct avec le fleuve Somme. A l'heure actuelle, le CIAP accueille le public à l'occasion de son exposition "la cathédrale d'Amiens un jeu d'enfants", mais ne dispose pas encore d'exposition permanente. Trois thématiques structurantes sont d'ores et déjà identifiées, correspondant à trois temps de visite.

2- UN PROJET : L'EXPOSITION PERMANENTE

Destiné principalement à un public familial local mais aussi étranger, cet espace se revendique comme une mise en bouche dans la découverte du territoire. S'affranchissant des postures muséales traditionnelles pour amuser, surprendre et émouvoir les visiteurs qu'ils soient habitants ou visiteurs occasionnels, le CIAP souhaite devenir une vitrine, révélatrice des richesses du territoire en matière d'art, d'architecture, de patrimoines, et de paysages, avec un soin particulier apporté à la médiation, sa spécialité ! Actuellement, le projet d'exposition permanente est en cours d'écriture. Néanmoins, des thématiques structurantes sont d'ores et déjà identifiées :

> L'essence des paysages

Le creusement de la vallée de la Somme

Dans un premier temps, l'enjeu réside dans la capacité du CIAP à permettre au public d'appréhender ce mouvement long et lent, d'alternance climatique et le paysage sculpté par le fleuve Somme et ses affluents qui en résultent. Il convient de révéler le fait que chacun des villages de la Métropole entretient un lien direct ou indirect avec le fleuve Somme, premier monument historique du territoire, en quelque sorte.

Des paysages, des femmes et des hommes

Dans un second temps, le CIAP tend à caractériser les différentes typologies de paysages, leurs usages et leurs exploitations au fil du temps mais aussi leur faune et leur flore caractéristiques. Depuis les zones humides : entre cours d'eaux et vallées inondables en passant par les paysages de plateau : entre grandes cultures et bocage jusqu'aux paysages de vallées sèches.

> La fabrique de la Métropole

Cette seconde séquence est l'occasion d'aborder de manière chronologique, les mutations urbaines, les logiques d'occupation et d'aménagement du territoire, depuis les origines jusqu'aux années 2000.

En contre-point de cette vision temporelle, *la matériauthèque* permet une approche sensible par l'exposition d'échantillons de matériaux représentatifs du territoire.

Un effet de zoom est proposé sur l'impact urbain exercé par le beffroi et la cathédrale Notre-Dame, et rend particulièrement tangible l'influence de ces édifices sur le visage contemporain de la Métropole.

> Le patrimoine immatériel

Cette dernière séquence de l'exposition aborde l'identité métropolitaine et cherche à l'incarner. Elle se présente sous la forme d'un cabinet de curiosités, qui interroge et sollicite le public vis-à-vis de ses propres héritages, de son rôle de passeur d'un patrimoine immatériel, particulièrement fragile.

Qui sont les habitants du territoire ? Que font-ils ? Comment se rencontrent-ils ? A quand remontent certaines traditions, appellations, expressions ? Sont-elles encore pratiquées aujourd'hui ? Qu'est-ce qui fait la singularité, l'ADN de l'âme métropolitaine ?

2- LA COMMANDE

Chambre avec vue

L'espace clos du CIAP, véritable *camera obscura*, est jalonné de fenêtres ouvrant l'horizon du visiteur, comme le photographe face à son sujet. La chambre noire, tout comme le CIAP projettent des images et jouent le rôle de révélateur, puis d'interprète face au territoire et à ses habitants, pourvu que l'on s'accorde un temps de pose suffisant, ni trop long, ni trop court. Cadrer, faire preuve d'ouverture et de sensibilité depuis un belvédère choisi, telle une chambre avec vue.

Mission 1 : le fil rouge du parcours permanent

La commande consiste en une série de clichés, dont le nombre reste à définir, qui seront totalement intégrés au parcours d'exposition permanent via un ou plusieurs dispositif(s) de présentation mis au point par l'équipe projet et le scénographe (maître d'œuvre). Traitant incontestablement des habitants et des paysages (voir les trois séquences évoquées plus haut), cette série viendra offrir en des points sélectionnés avec l'équipe projet et le scénographe, un geste artistique qui nuance, nourrit, enrichit le discours principal, plutôt que d'être analytique. À la manière d'un contre-point original, cette commande offre une véritable fenêtre ouverte au visiteur qui a ainsi la possibilité de faire un pas de côté, de prendre un chemin de traverse, en se confrontant à un point de vue artistique sur le territoire, son patrimoine naturel et bâti et ses habitants.

Egrainés le long du parcours, les photographies mettent en scène un regard sensible, multiple et décalé sur un territoire qui s'expose. La commande s'intéresse à l'ensemble des questions qui traversent, secouent ou effleurent l'espace géographique (urbain et paysager), mentale et poétique de la Métropole. Elle

questionne, donne à voir le territoire tel qu'il est pratiqué par ses habitants, depuis des siècles jusqu'à aujourd'hui.

Mission 2 : l'exposition temporaire

Dans un second temps, et ce, afin de nourrir et de documenter la démarche et la construction de ce fil rouge, dans l'exposition permanente du CIAP, une exposition temporaire sera présentée en parallèle, dans l'espace dédié, pour une durée allant de six mois à un an. Aussi, une attention particulière sera portée sur la mémoire de la recherche artistique, depuis les prémices jusqu'à la production technique des images. Puisqu'une sélection de clichés élargie, complémentaire aux images sélectionnées pour le fil rouge, seront reproduites en divers formats et selon une scénographie proposée par l'artiste, en lien avec la responsable du CIAP.

L'artiste en plus d'être son propre archiviste, attachera un soin particulier à mobiliser des médiums pertinents pour accompagner la compréhension de son travail par le public.

4- LE CALENDRIER

Envoi des candidatures >> 21 décembre – 14 février 2021 minuit

Présentation du projet du CIAP (conditions à définir) >> le 5 février 2021 à 10h

Sélections des candidats >> février-mars 2021

Audition des candidats sélectionnés avec le comité de sélection >> mars 2021

Annonce des résultats >> mars 2021

Livraison des œuvres >> six mois à compter de la notification

5- À QUI S'ADRESSE CET APPEL A CANDIDATURE ?

À travers cet appel à candidature, le CIAP entend témoigner d'un regard contemporain sur le territoire métropolitain. Cette commande constitue un soutien à la création artistique photographique contemporaine. Le CIAP souhaite se faire l'écho de la multiplicité des profils, des approches et des formes de la création photographiques d'aujourd'hui.

6- PROPOSER SA CANDIDATURE

Éligibilité

L'appel à candidature « Chambre avec vue » est ouvert à toute personne physique majeure ou personne morale, française ou étrangère, évoluant dans le champ de la création artistique visuelle, témoignant d'un statut d'artiste (affilié à l'Agessa, ou à la Maison des artistes), d'un engagement dans un parcours artistique professionnel et souhaitant proposer un projet en réponse à la commande.

Les candidats peuvent se présenter en groupe (binôme ou collectif). Les étudiants ne sont pas éligibles.

Candidature

L'envoi des candidatures s'effectue par email (à l'adresse : c.lefort@amiens-metropole.com) avant le 31 janvier 2021 à minuit.

Elles se composent du formulaire en annexe, dûment rempli en français, présentant :

- *Le parcours du candidat (CV, 2 pages)*



• *Sa démarche artistique (portfolio, 10 pages)* : Chaque candidat ou groupement devra démontrer ses compétences à l'appui de références photographiques existantes par l'intermédiaire d'un book (format non déterminé), en fournissant le cadre de chaque commande passée ou chaque intervention artistique présentée, la date de sa réalisation, le thème, et tout renseignement permettant au commanditaire de comprendre la démarche effectuée pour chaque projet.

• *Sa note d'intention en réponse à l'appel à candidatures* : Chaque candidat ou groupe remettra également une note d'intention (projet artistique envisagé) exprimée sur une page A4, ainsi qu'une note méthodologique permettant au commanditaire de comprendre le processus qu'il envisage de mettre en place pour mener sa mission à bien (seconde page A4).

Cette note méthodologique comprendra notamment : comment sont envisagés les moments de concertation avec le commanditaire ainsi qu'avec le maître d'œuvre scénographique lauréat, les phases de repérage sur le territoire et auprès des différents acteurs de ce territoire (habitants etc.), les phases de validation avant transmission intermédiaire puis définitive au commanditaire.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en compte.

Comité de sélection

Une présentation du CIAP et de son exposition permanente sera proposée à l'ensemble des candidats le 5 février 2021 à 10h (les conditions vous seront communiquées ultérieurement).

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection composé de personnalités compétentes dans le champ des arts-visuels.

Quatre projets seront présélectionnés. A l'issue de cette présélection, les candidats seront reçus par le comité, en entretien individuel.

Le résultat sera annoncé en mars 2021.

Commande

La mission s'effectuera sur six mois à compter de la date de notification. Le lauréat disposera de cette période pour réaliser le projet et livrer l'ensemble des œuvres pour les missions 1 et 2.

Au terme de sa mission, l'artiste percevra la somme de **20 000 € TTC** (vingt mille euros toutes charges comprises). Une avance de 50% du montant total (cession et production) sera réalisée à la signature du contrat sur présentation d'une facture d'avance, soit un montant de : **10 000€**.

Le solde sera payé sur présentation d'une facture de solde, soit un montant de **10 000€** au terme de l'exposition.

Cette somme comprend :

- Ø La rémunération de l'artiste ou du groupe d'artistes ;
- Ø La cession des droits de reproduction d'exploitation et de diffusion des clichés ;
- Ø Les frais de production (déplacement, hébergement, restauration, matériel);
- Ø La production effective des clichés pour la mission 1 et leur transmission sous format numérique et papier, ainsi que leur livraison au CIAP d'Amiens Métropole;
- Ø La production effective des clichés pour la mission 2 et leur transmission sous format numérique et papier, ainsi que leur livraison au CIAP d'Amiens Métropole ;
- Ø Cette somme comprend la présence de l'artiste à un moment de restitution publique de son travail au CIAP, parallèlement à l'ouverture de l'exposition temporaire.

Sont à la charge de l'organisateur :

- Ø Les frais de montage et de démontage ;
- Ø Les productions annexes à l'exposition (peinture, impression du matériel de communication, cartels, signalétique, livret de visite) ;



- Ø L'assurance des œuvres ;
- Ø La mise en œuvre d'actions culturelles et de sensibilisation des publics ;
- Ø La communication.

Le cadre et les modalités de la commande sont définis par un contrat conclu entre Amiens Métropole et l'artiste.

Le projet présenté par le candidat doit répondre spécifiquement à la commande, être un projet original et donc ne pas être déjà engagé ou déjà soutenu par ailleurs.

Diffusion des œuvres via l'artothèque d'Amiens Métropole

Les œuvres réalisées et reproduites dans le cadre de la mission 1 seront présentées dans l'exposition permanente du CIAP, pour une durée maximale de dix ans, à compter de son ouverture.

Afin d'assurer une large diffusion, les œuvres reproduites dans le cadre de la mission 2, lorsque leur format le permet et à l'issue de l'exposition temporaire, seront versées dans le fonds de l'artothèque d'Amiens Métropole.

Le copyright © sera systématiquement appliqué pour chaque cliché présenté, tous supports confondus.

CONTACTS

Claire LEFORT, responsable du CIAP d'Amiens Métropole

c.lefort@amiens-metropole.com 03 22 22 58 99

Fabiana DE MORAES, chargée de projet patrimoine et arts visuels

f.demoraes@amiens-metropole.com 03 22 97 04 58